



Résolution de la Conférence nationale – financement de services d'interprétariat communautaire dans le secteur de la santé

Conclusions et recommandations de la Conférence nationale Lost in translation – l'interprétariat communautaire dans l'intervention en santé auprès des réfugiés, organisée le 8 décembre 2020 par le groupement Support for Torture Victims, qui fédère à l'échelle nationale les structures à Berne, Genève, Lausanne, Saint-Gall et Zurich spécialisées dans la prise en charge des traumatismes chez les réfugiés

Il ressort d'études que 40% à 50% des réfugiés présentent des troubles post-traumatiques. Pourtant, la barrière de la langue empêche nombre d'entre eux de bénéficier d'une prise en charge adéquate, car les prestations d'interprétariat fournies dans le cadre d'un traitement ambulatoire ne sont pas couvertes par le système de santé suisse. Toutefois, en psychotraumatologie particulièrement, le recours à un interprète qualifié est essentiel au succès thérapeutique en cas de maîtrise insuffisante de la langue nationale concernée. **Les difficultés de compréhension peuvent conduire à un excès, à un défaut ou à une erreur de prise en charge source de coûts inutiles**, plusieurs fois supérieurs à ceux occasionnés par des prestations d'interprétariat.

Voici cinq mesures susceptibles d'améliorer la prise en charge des réfugiés traumatisés:

1. Accès à une thérapie axée sur les traumatismes

L'accès des réfugiés traumatisés à une thérapie spécialisée suppose une levée des barrières linguistiques. Cela passe par le recours à un interprète communautaire professionnel, de sorte qu'une prise en charge, notamment psychothérapique, puisse être instaurée rapidement après l'arrivée en Suisse. L'intervention d'interprètes communautaires professionnels dans le système de santé et, en particulier, dans les structures d'hébergement fédérales et cantonales permet de détecter les problèmes à un stade précoce et d'y répondre par des mesures adaptées. Les chances de guérison sont ainsi accrues, la chronicisation des séquelles traumatiques est prévenue, et des coûts ultérieurs sont épargnés à la société.

2. Financement uniforme de l'interprétariat communautaire dans le système de santé

Dans le système de santé, la traduction est un élément constitutif et incontournable de tout traitement lorsque le patient ne dispose pas d'une maîtrise suffisante de la langue de la région où il vit. Aussi le financement d'un tel service par les caisses-maladie ou les pouvoirs publics doit-il être assuré non seulement dans le milieu/secteur stationnaire, mais également dans le secteur ambulatoire. Cela doit être garanti à l'échelon national par le Conseil fédéral, par les partenaires tarifaires ou via la LAMal. Une sécurisation du financement de l'interprétariat permettrait à des psychothérapeutes compétents exerçant en cabinet privé ou relevant du dispositif ordinaire d'intervenir auprès de réfugiés ne maîtrisant pas suffisamment la langue nationale concernée.

3. Encadrement de l'interprétariat communautaire par des normes de qualité reconnues à l'échelle nationale

La qualification et l'assurance-qualité doivent répondre aux normes d'INTERPRET, l'association suisse pour l'interprétariat communautaire et la médiation interculturelle, et faire l'objet d'une reconnaissance dans toute la Suisse. Les normes de qualité doivent porter sur les compétences linguistiques, la formation et le perfectionnement ainsi que la supervision.

4. Veille au niveau fédéral

Dans un premier temps, une veille doit être mise en place par la Confédération afin de vérifier si et dans quels secteurs du système de santé le recours à des interprètes est financé. Il sera ainsi possible d'établir dans quelle mesure, à l'échelle nationale, l'interprétariat est bien considéré comme constitutif de la prestation médicale et si les coûts qu'il occasionne sont couverts en conséquence.

5. Sensibilisation à la collaboration avec les interprètes communautaires

La collaboration avec les interprètes communautaires doit faire partie intégrante des formations et des perfectionnements dans le domaine de la santé, et les professionnels concernés doivent être régulièrement sensibilisés à la valeur ajoutée de leur intervention. Les assureurs ainsi que les thérapeutes et médecins doivent être informés des prestations professionnelles des interprètes communautaires certifiés, notamment dans le domaine de la psychotraumatologie.

«Toutes les personnes vivant en Suisse doivent avoir les mêmes chances de vivre en bonne santé. L'égalité des chances est l'un des objectifs principaux de la politique de santé. Toutefois, il n'est pas encore atteint dans la pratique. [...] Nous pouvons agir pour améliorer la qualité de vie des personnes concernées, mais aussi pour réduire les dépenses inutiles. Par exemple, en rendant toutes les offres de notre système de santé accessibles et financièrement abordables, également pour les personnes peu formées, de langue étrangère ou affectées par la pauvreté et l'exclusion. Il s'agit d'assurer que nos professionnel-le-s de la santé disposent des compétences nécessaires et des moyens pour atteindre des personnes d'origine sociale diverse et de se faire comprendre par elles.»

(Extrait de l'éditorial signé d'Alain Berset, conseiller fédéral, du rapport de base [Egalité des chances dans la promotion de la santé et la prévention en Suisse](#), Office fédéral de la santé publique / Promotion Santé Suisse / CDS, avril 2020)